



Devant le rectorat,  
17 juin 2019

## L'édito

### De l'affront à la fronde

Il n'aura pas fallu une semaine pour que s'écroule la communication du ministre de l'Éducation nationale, soucieux de faire oublier ses propos bellicistes contre les collègues qui ont engagé la grève du bac, mais aussi –et surtout– d'apaiser les tensions dans un foyer de contestation potentiel, au moment où le gouvernement veut engager une réforme à très haut risque : celle du système de retraites.

Au Snes-FSU, nous aurions bien voulu croire que, rue de Grenelle, le dialogue avait remplacé le mépris à l'égard des personnels, et que l'on allait pouvoir discuter de tout : mettre sur la table la réforme du lycée, et renoncer à s'en prendre au bac comme examen à valeur nationale ; revenir sur les lois promulguées cet été, sur « l'Ecole de la confiance » qui veut imposer le silence dans nos rangs, et sur la « transformation » de la fonction publique qui veut affaiblir le paritarisme et le Statut ; être entendus sur la revalorisation salariale qui s'impose plus que jamais...

Mais JM Blanquer est décidément incorrigible : avant même la pré-rentrée, il tentait l'entourloupe des 300 € d'augmentation pour se présenter comme le défenseur de notre pouvoir d'achat... Et le 6 septembre, nouvel affront, il donnait par décret aux recteurs la possibilité d'imposer 5 jours de travail supplémentaires pendant les vacances. Continuons à le dire aux collègues : ce n'est qu'en organisant la fronde que nous défendrons nos métiers, nos retraites et notre ambition pour le second degré. ■

Jean-François Carémel

## Salaires

### La justice, pas l'aumône !

300 euros par an : c'est la glorieuse augmentation de salaire promise par Blanquer quelques jours avant la rentrée, pour tenter d'apaiser les personnels de l'éducation nationale, et montrer ainsi un visage de ministre qui serait sensible aux attentes de la profession.

La pitoyable manœuvre n'a cependant pas réussi : tout le monde a vite compris qu'il ne s'agit là que d'une moyenne, et brute, qui plus est ; qu'en réalité, il s'agit simplement de l'activation d'une mesure comprise dans le protocole PPCR, initié par le précédent gouvernement, et gelé depuis... par ce gouvernement ; et que si cette mesure est toujours bonne à prendre, elle ne règle en rien le problème de la faiblesse de la rémunération des personnels de l'éducation nationale.

Cette faiblesse des salaires s'inscrit dans la situation plus générale des fonctionnaires.

Il faut le rappeler, depuis au moins la fin des années 1990, le point d'indice a quasi-systématiquement augmenté à un rythme inférieur à l'inflation. Depuis 2010, il a même été « gelé » : toute hausse du niveau des prix se traduit par une baisse de pouvoir d'achat symétrique. Les gouvernements successifs ont eu beau inventer de nouvelles techniques de mesure, où par exemple le changement d'échelon était censé compenser la stagnation du point d'indice, les faits sont têtus : si on veut parler des salaires dans l'éducation, il faut commencer par s'attaquer aux vingt années de baisse quasi-continue du pouvoir d'achat.

Et puis il y a les comparaisons internationales. Et, n'en déplaise à tel ou tel éditorialiste économique libéral, elles sont sans appel : les enseignants français sont moins bien payés que leurs homologues de nombreux pays européens, si du moins on veut bien avoir l'honnêteté intellectuelle de comparer les « salaires statutaires », c'est-à-dire indépendants des primes et heures supplémentaires (sauf à considérer qu'il faille faire des heures sup pour atteindre la moyenne de l'OCDE?). Même le Premier ministre le reconnaît dans son discours sur la réforme des retraites... Mais il n'est pas sûr qu'il faille s'en réjouir, puisqu'il en déduit la nécessité de mettre en place une nouvelle « politique de rémunération », fondée sur les primes, donc sur la concurrence, l'individualisation, et le « travailler plus pour gagner plus ». Rien à voir, évidemment, avec ce qui est tout simplement indispensable : une hausse des salaires pour tous les personnels, sans autre contrepartie que la seule exigence de justice. Mais pour obtenir ce résultat, il faudra encore et toujours lutter collectivement. ■

Romain Génuy



**Faut-il sauver le soldat DNB ?**

La question est récurrente dans les collèges : pourquoi maintenir un examen dit national, si tout est fait pour que les taux de réussite augmentent, quelles que soient les difficultés que rencontrent les élèves ? Pourtant, supprimer l'examen, ou supprimer les épreuves terminales écrites, comporterait un triple risque : le renforcement des pressions locales, au nom de la politique du chiffre et des objectifs à atteindre ; la multiplication des épreuves communes et l'augmentation de la charge de travail ; celui d'un bilan de cycle (et non plus de fin de cycle) au service du management local, et qui nous dépossèderait totalement de notre liberté pédagogique en matière d'évaluation.

Au Snés-FSU, nous exigeons la suppression du bilan de fin de cycle pour revenir à un contrôle continu fondé sur chacune des disciplines, et la révision en profondeur de l'oral en le centrant sur les apprentissages scolaires et non sur les parcours fourre-tout. C'est une des façons de lutter contre l'École du socle et du « tout compétences », que nous avons réussi à faire sortir de la Loi Blanquer, mais qui pourrait revenir via des expérimentations locales. ■

Jean-François Carémel

**Future carte de l'Éducation prioritaire  
Alerte rouge**

La dernière réforme de l'Éducation Prioritaire a tout juste 5 ans. Pourtant alors qu'aucun bilan n'en a été tiré, une mission a été confiée au tandem Mathiot-Azéma. Le rapport a été présenté dans ses grandes lignes aux organisations syndicales en mai en attendant sa publication officielle.

**Ses grands axes ?**

**Pour les REP+, une carte qui ne devrait pas changer.** Pourtant, depuis 2014, nous n'avons eu de cesse de dénoncer l'absence de critères nationaux, qui pénalise fortement l'académie de Lille où se cumulent difficultés socio-économiques et scolaires.

**Mais pour les REP, cette carte pourrait largement bouger, leur labellisation n'étant plus nationale mais académique** avec pour objectif des « gradations possibles ». Sans que l'on ait bien sûr de réponses ni sur les moyens alloués ni sur les critères pris en compte. Cela ressemble fort à une sortie des REP de l'Éducation Prioritaire sur 2 à 3 ans avec les conséquences afférentes en termes de postes et de

rémunération pour les personnels.

« Un pognon de dingue et ils ne s'en sortent pas » ?

Alors que les études se multiplient sur les inégalités et leurs conséquences, d'aucuns persistent et signent pour mieux justifier l'abandon de toute ambition pour les élèves en Éducation Prioritaire.

**Le SNES avec la FSU organise le 2 octobre un colloque national pour peser sur les arbitrages et préparer les actions à venir.** ■

Catherine Piecuch



CAA de la section académique, 9 septembre 2019, Bourse du Travail, Lille

**Le lycée sous tension  
Une rentrée chaotique**

Cette rentrée 2019 en lycée est marquée par une réforme décidée sans réelle concertation, et mise en place avec des moyens en diminution.

Malgré les nombreuses alertes et contre-propositions du SNES-FSU au cours des deux dernières années, le gouvernement a imposé à marche forcée sa vision d'un lycée inégalitaire et discriminant (voir analyses du SNES national ici : <https://www.snes.edu/Rentree-2019.html>).

Dans l'académie, le SNES-FSU a effectué une enquête sur les conditions de rentrée en lycée, qui montre des dégradations des emplois du temps : « trous » plus fréquents, accroissement de l'amplitude horaire quotidienne et hebdomadaire et du nombre de jours de présence dans l'établissement, notamment en raison des alignements des spécialités.

Autre constat : le nombre d'élèves par classe a augmenté, avec des secondes souvent

à 35 et des premières générales souvent entre 30 et 38. Les équipes pédagogiques en premières générales ont elles aussi explosé (avec entre 30 et 50 professeurs intervenant sur une seule classe), le groupe classe a éclaté : les cours de spécialité agrègent des élèves venant de presque toutes les classes de 1ère ; les classes de 1ère regroupent des élèves qui ont des parcours et des profs différents, y compris pour la même discipline...

**Comment assurer un réel suivi des élèves dans ces conditions ?**

Des professeurs principaux déclarent par exemple ne jamais avoir en cours certains élèves qu'ils sont censés suivre. Et que dire du suivi par la vie scolaire dans ces conditions ? Par ailleurs, quelle entraide entre élèves qui changent systématiquement de camarades ? Et pour les enseignants, comment mener des projets pour l'ensemble d'une classe qui n'existe plus vraiment ?

De nombreux collègues en font part : anxiété et colère planent sur cette rentrée aussi en raison de nouveaux programmes - aux contenus parfois très contestables - à mettre en œuvre sur deux niveaux, de nouvelles épreuves organisées localement et sans aucun cadrage, et d'une charge de travail accrue.

Plus que jamais, il est impératif de se soutenir collectivement et de se protéger des inévitables pressions locales qui s'exerceront dans le cadre de cette réforme (tirer les notes vers le haut en CCF, se débrouiller pour l'organisation des épreuves, renoncer à sa liberté pédagogique au profit d'une progression commune imposée, etc...) :

**le SNES-FSU peut vous aider en vous conseillant sur vos droits et en intervenant en heure d'information syndicale dans votre établissement. N'hésitez pas à nous solliciter à : [s3lil@snes.edu](mailto:s3lil@snes.edu)** ■

le secteur lycée du S3 de Lille

## Dématérialisation des copies Généralisation dès cette année ?

Des copies dématérialisées, virtuelles pourraient faire rêver surtout si elles se désintégraient !

Mais voici la réalité : dès cette année, dans l'académie de Lille, il est prévu que toutes les copies de bac soient scannées par les lycées, qu'il s'agisse des épreuves terminales ou en cours d'année, et que nous y accédions par voie électronique pour les corriger sur écran. Cette année manquait un peu de nouveauté : nouveaux programmes, nouvel ENT, nouvelle organisation du lycée... pourquoi ne pas y ajouter les copies dématérialisées ???

Tout cela, sans consultation du CHSCTA, sans prise en compte de la situation des secrétariats, du matériel informatique et ergonomique disponible dans les établissements, ou à domicile pour les collègues et surtout, des risques pour la santé : troubles musculo squelettiques, fatigue ophtalmique due à la lumière bleue, stress engendré par l'adaptation à de nouvelles méthodes de travail... Le Snés-FSU a porté et continuera à porter ces sujets au sein du CHSCTA et du groupe de travail examen... mais pour l'instant, force est de constater que l'administration n'a pas de réponse à apporter. ■ Odile Deverne

## Bac philo 2019

### La face cachée du ministre enfin révélée !

En réunion pour entente le 20 juin, à l'initiative de militants SNES-Fsu, les correcteurs de philosophie ont majoritairement adopté une motion contre la réforme du lycée, dénonçant l'absence de réelle consultation, affirmant la solidarité avec les mobilisations en cours et menaçant d'une grève reconductible le jour de la saisie des notes le 3/07, si le ministre refusait un moratoire sur la réforme.

Lors de la réunion d'harmonisation finale, le 27/06, une majorité de correcteurs (95 sur 157 présents) a voté la grève pour le 3/07 avec reconduction possible lors d'une AG devant le rectorat. Ce même 27 juin après-midi, les correcteurs ont formulé et transmis à l'inspection leurs exigences pour un nouveau programme conçu dans la concertation.

Lors de l'AG devant le Rectorat le 3/07, sur les 80 présents, 65 n'avaient pas saisi leurs notes et 35 se prononçaient pour une reconduction de la grève avec AG le 4. A partir de ce jour, le déroulement du bac était perturbé.

Le ministre tombait alors le masque : haro sur les « preneurs d'otages » et surenchère de sanctions, (menace de prélever 15 jours de service non fait ...). Faisant fi de l'égalité de traitement des candidats et de la souveraineté des jurys, il annonçait que les délibérations auraient bien lieu et qu'il s'agirait de prendre les notes de l'année en cas de non saisie de la note d'examen. Préférant l'affrontement au dialogue, son autoritarisme devenait manifeste alors que plusieurs académies étaient dans l'action et que plusieurs milliers de copies, bien que corrigées, manquaient à l'appel. Lors des résultats le 5/07, nombre de candidats avaient une note provisoire. Beaucoup de collègues ont légitimement mal vécu les délibérations, avec des chefs qui - parfois d'autorité - imposaient des notes arbitraires.

A Lille, les 35 grévistes ont rendu leurs copies le 5/07 à 18h, soit après la proclamation des résultats. A l'issue des vacances, le ministre semble avoir retrouvé son calme et fait mine d'être ouvert au dialogue. Pour l'heure, il ne parle plus de sanctions au-delà des jours de grève à compter du 3 juillet, mais tout le monde a saisi la nature réelle de sa politique.

■ Anne Dubello, Jean-François Dejours, Hubert Sauvage

NB : La constitution d'une caisse de grève et de solidarité est en cours.

## Formation pendant les vacances

### Résister ou accompagner ?

Comment distinguer une organisation syndicale qui informe et organise l'action pour empêcher les régressions, d'une autre qui accompagne les reculs ?

C'est simple : prenez le décret du 6 septembre qui permet d'imposer jusqu'à 5 jours de formation pendant les petites vacances. Le syndicat « de lutte » démontrera que le ministère veut donner aux recteurs le pouvoir d'imposer des stages comme bon leur semble, alors qu'auparavant il fallait invoquer le statut des fonctionnaires (article 28) et payer des heures supplémentaires ; il rappellera que la résistance collective à un texte peut le faire tomber en désuétude, en prenant l'exemple du décret de 2005 destiné à imposer les remplacements à l'interne. Le syndicat d'accompagnement lui, insistera sur l'indemnité généreusement prévue, et prétendra que le coût sera dissuasif ... ■

Jean-François Carémel



### Le manager du trimestre

Avec la mise en place des PIAL à cette rentrée, de nombreux AESH ont fait part de la dégradation de leurs conditions de travail : retard dans la signature des contrats, flou sur la rémunération et le temps de travail effectif, augmentation du nombre d'élèves à encadrer, dégradation du suivi et de la relation aux élèves... en réponse aux remarques d'une AESH, un chef d'établissement s'est exclamé : « Ah mais c'est pas un vrai métier AESH, vous devriez changer ! ». Les personnels, et les élèves qu'ils accompagnent, apprécieront... ■



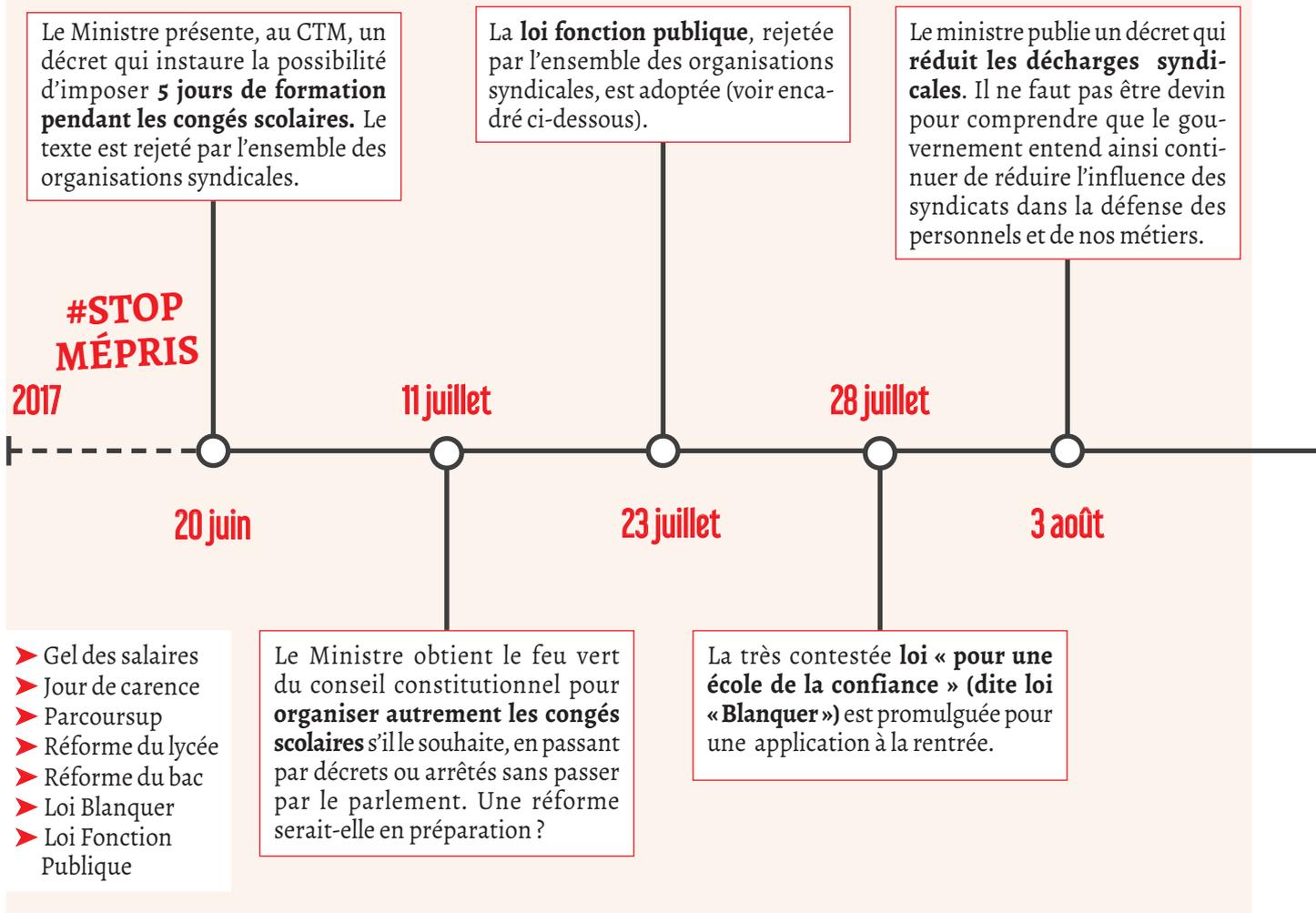
Devant le rectorat, 17 juin 2019

## "Dialogue social"...

Depuis deux ans, le ministre avance seul sans prêter écoute ni attention aux personnels et à leurs représentants, sans respecter les votes dans les instances.

Au début de l'été, après le chaos du bac et poussé dans ses retranchements par les actions des collègues, Jean-Michel Blanquer a communiqué sur l'importance de renouer le dialogue ...

### Été 2019 :



La loi « fonction publique », votée le 23 juillet et publiée le 7 août au JO, prévoit que les missions des commissions administratives paritaires (CAPA et CAPN) soient recentrées sur le champ disciplinaire. En clair, ces instances ne seront plus consultées pour les questions liées aux mutations et aux promotions à partir de janvier 2020.

Les CHSCT et CT seront, quant à

eux, supprimés en 2022 et remplacés par une instance unique. Ces mesures ont pour seul objectif de réduire les droits des personnels et faire taire leurs représentants. Le SNES et la FSU n'entendent pas baisser les bras et vont agir dans les débats concernant les conditions d'application de cette loi. Nous mesurerons, là aussi, la réelle volonté ou pas de dialogue de la part du ministre.

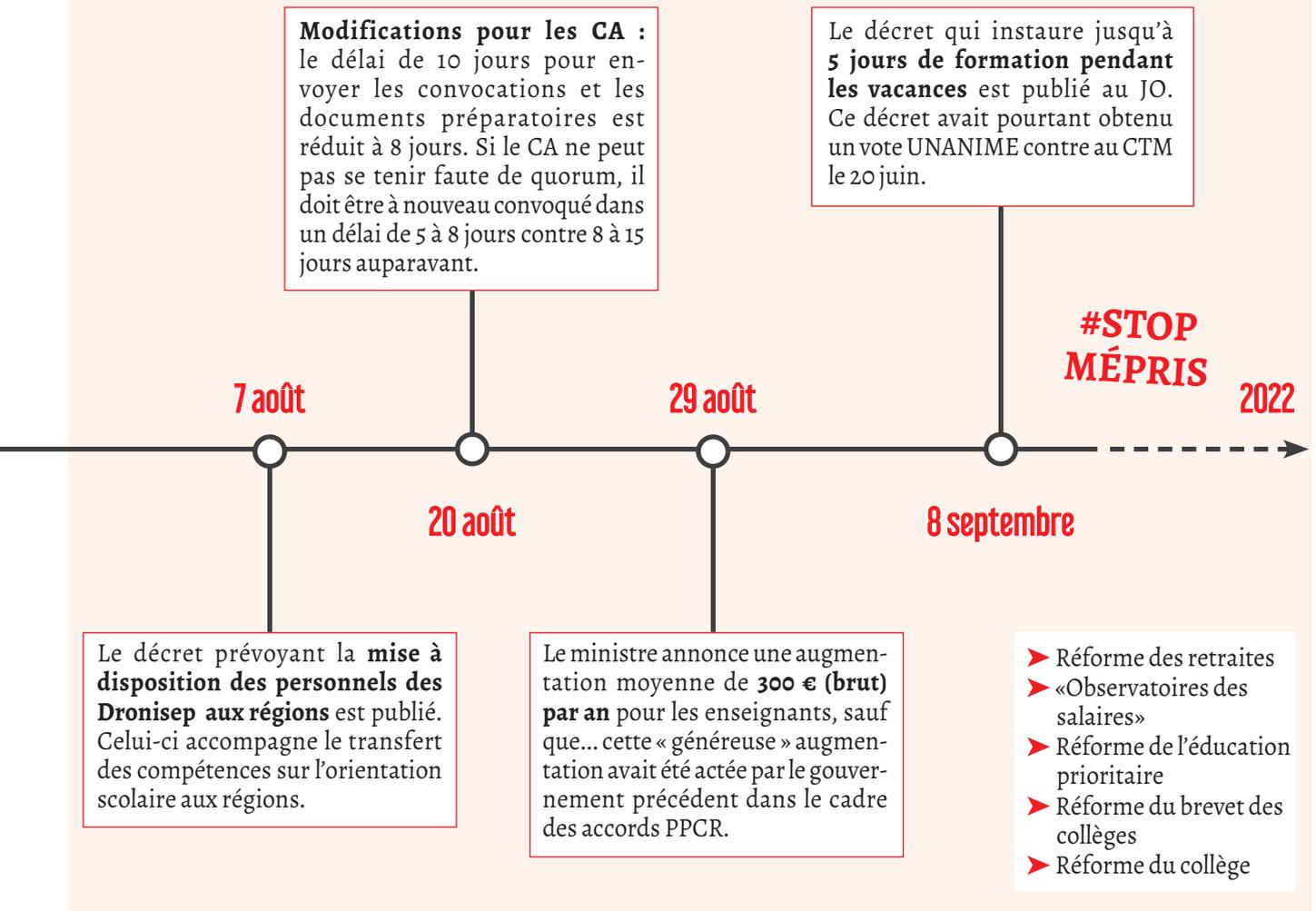
Quoi qu'il en soit, le SNES-FSU agira pour contraindre l'administration à un maximum de transparence sur les décisions prises. Il continuera à renseigner, à accompagner et défendre les collègues dans leurs démarches concernant les mutations ou leur carrière en s'appuyant sur les compétences reconnues de ses commissaires paritaires et ses très nombreux militants présents dans les établissements.

# On attend toujours !

Plan de com' ou réelle volonté d'entendre les attentes et revendications de la profession ? Les annonces et décisions prises cet été ne sont pas vraiment convaincantes ! Plus que jamais, avec le SNES et la FSU, il nous faut maintenir la pression et se mobiliser afin de peser pour notre avenir et nos retraites, pour l'avenir de nos métiers.



## les vacances de M. Blanquer



Le combat ne sera pas facile et dépendra des résistances qui vont se dresser devant le ministre de l'éducation nationale et le gouvernement dans les prochains mois.

Résister, c'est aussi se syndiquer au SNES-FSU pour étendre notre action et celle des militants sur le terrain afin de renforcer notre défense face à l'administration et aux managers locaux. ■ Willy Leroux



## Loi Blanquer et loi Fonction publique

# De la nécessité de s'organiser et de se syndiquer !

JM Blanquer a inscrit l'engagement et l'exemplarité des personnels de l'Éducation nationale dans l'article 1 de sa loi sur l'école.

Avec cette loi, il veut communiquer à l'opinion publique sa vision de l'Éducation et donner des signes de reprise en main par les supérieurs hiérarchiques. Certains chefs d'établissements se sentiront plus légitimes pour tenter de museler les personnels et imposer leur management de proximité...

### Pas d'obligation de réserve !

Malgré ces efforts du ministre pour caporaliser la profession, il faut rappeler que le principe fondamental du statut général, en vertu duquel « *la liberté d'opinion est garantie aux fonctionnaires* » (Loi n°83-634 du 13 juillet 1983, dite loi Le Pors, article 6), n'a pas été modifié. Il n'existe donc, sur le plan législatif ou réglementaire, aucun devoir de réserve qui s'appliquerait à un enseignant et l'empêcherait de s'exprimer contre les réformes du lycée et du baccalauréat ou contre une disposition imposée par le ministre. « *L'obligation de réserve* » est

en effet une construction juridique qui vise les agents dont les fonctions et le rang hiérarchique sont élevés (du chef de service au haut-fonctionnaire), considérant que ceux-ci doivent observer une certaine retenue. Une construction juridique qui épargne totalement les agents qui s'expriment à titre syndical pour défendre les personnels... Ce qui doit encourager à se syndiquer pour disposer d'une liberté d'expression renforcée !

### Résister collectivement

De plus, dans la logique libérale du gouvernement, la loi de transformation de la Fonction Publique vise à calquer le fonctionnement du service public sur celui des entreprises. Elle accentue la précarité des personnels en prévoyant un recrutement plus important de contractuels, elle remet en cause le rôle des commissions paritaires qui n'auront plus un regard global sur les mutations et

l'avancement et elle met en place une rupture conventionnelle ou un détachement d'office pour les fonctionnaires quand les missions seront transférées au secteur privé.

Finie alors l'indépendance du fonctionnaire face au supérieur hiérarchique ? L'agent ne pourra-t-il plus s'opposer à des décisions contraires à l'intérêt général et à ses missions ?

Au contraire, dans tous les lieux où l'autoritarisme peut être à l'œuvre, il faut s'organiser et se rassembler pour agir ensemble. Dans les établissements, cela nécessite des personnels impliqués et informés de leurs droits et de leurs possibilités d'actions. Adhérer au SNES-FSU, c'est mettre le collectif au service de toutes et tous et se donner les moyens d'agir au quotidien sur nos conditions de travail et l'exercice de nos métiers. ■

Thierry Quéту

## Réforme des retraites

# Tous ensemble... ou tous perdants !

Le rapport Delevoye, a été remis au gouvernement le 18 juillet : il propose un système de retraite « *où tout le monde gagne* ». Mais ce système est-il vraiment « *plus simple, plus juste, pour tous* » ?

Que la communication martelée à outrance - « 1 euro cotisé ouvrira les mêmes droits à tous » - soit simpliste, c'est sûr, mais supprimer le salaire de référence comme base de calcul pour lui substituer des points (avec valeur et indexation révisables chaque année), et empêcher l'estimation du montant de la pension avant le jour du départ à la retraite, pour qui est-ce plus simple ? Une retraite « plus juste » ? Au sens vestimentaire du terme, certainement ! La prise en compte de toute la carrière signifie baisser les pensions dans un cadre contraint figeant la part du PIB consacrée aux retraités à 14%, avec un nombre croissant de retraités. Le système actuel, si imparfait soit-il, ne prend en compte que les 25 meilleures années pour le privé, et l'indice des 6 derniers mois dans le public. Autrement dit, dans le calcul actuel, on ne tient pas compte, pour une carrière complète, des années « hachées, instables ou atypiques ».

Enfin, la communication autour de ce nouveau système, dit « universel », sous-entend qu'aujourd'hui de nombreuses personnes travaillent sans bénéficier du système de retraite solidaire : c'est faux ! Minimum garanti ou contributif,

AVPF, ASPA: autant de dispositifs de solidarité qui font que la redistribution permet de réduire les inégalités salariales d'un rapport de 1 à 7 à un rapport des montants de pensions de 1 à 4.

Alors durée de cotisation ou âge de référence ? Le débat est biaisé, les deux instaurant une décote par rapport à un « âge du taux plein » inatteignable, car repoussé d'année en année, alors que l'âge du premier trimestre validé pour la génération 1974 est de 21 ans, 3 ans plus tard que la génération 1950 et qu'en 2018, plus d'un salarié sur 2 de plus de 60 ans était hors de l'emploi, soit 1,5 million de salariés.

Il est urgent de créer les conditions assurant le financement de pensions à 60 ans pour 37,5 annuités, en brisant le cadre du paradigme néo libéral qui renvoie à chacun la responsabilité de sa maigre pension de retraite. ■

NB : voir aussi le bulletin spécial retraites en ligne sur le site du S3

Eric Duflos



Accueil des stagiaires, août 2019

### Le saviez-vous ?



#### Pour que le référendum prenne son envol !

Le gouvernement avait décidé de vendre les aéroports de Paris...mais la réforme constitutionnelle de 2008 a modifié l'article 11 de la Constitution en introduisant une nouvelle forme de référendum qui repose sur une initiative de 25% des parlementaires soutenue par 10% du corps électoral.

Pour mesurer ces 10% qui permettraient au référendum d'avoir lieu, un formulaire *ad-hoc* a été mis en ligne par le gouvernement ; peut-être l'avez-vous déjà signé ... si ce n'est pas le cas, il est temps de le faire. Il ne s'agit pas, pour l'instant, de donner votre avis sur cette vente mais juste de demander à être consulté). Munissez vous de votre carte d'électeur ou pièce d'identité, et suivez à la lettre les indications, car le site (<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>) est un peu capricieux ...

Vous trouverez sur notre site académique tous les éléments techniques pour vous aider à signer. Pensez à en parler autour de vous car la procédure de signature a pris beaucoup de retard et c'est d'ici mars 2020 que les 4 717 396 signatures doivent être atteintes ! ■

Odile Deverne

## Psy-EN - Rapport Charvet

# Une orientation pensée comme un outil de tri social des élèves

Le 26 juin, le ministre a présenté le rapport « refonder l'orientation, un enjeu État-Régions ».

Or, les préconisations contenues dans ce rapport ne répondent aucunement aux objectifs d'amélioration de l'orientation des jeunes, d'égalité territoriale, ni même d'une meilleure mixité des filières de formation, pourtant affichés par le ministre ... Bien au contraire !

Le rapport propose en effet :

- la suppression des CIO pour n'en laisser qu'un (ou 2) par département.
- la création d'antennes de ce CIO départemental dans les lycées « têtes de réseau »

dans lesquels seraient affectés 4 ou 5 PsyEN. Les PsyEN seraient ainsi placés sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement, leur faisant perdre la neutralité essentielle au suivi des situations ! Quant aux collègues ... le rapport ne les évoque même pas !

- le remaniement des missions de PsyEN pour qu'ils/elles deviennent « ingénieurs de l'orientation ». Pour les auteurs de ce rapport, les missions actuelles des PsyEN seraient ainsi trop centrées sur la difficulté

des élèves et pas assez vers cette « ingénierie » de l'orientation !

- le ré déploiement des directeurs de CIO et l'éclatement de leurs missions au service des rectorats, des IEN, etc.
- la transformation des CDI en Bibliolabs, espace commun de travail des PsyEN et des professeurs, et qui pourraient intégrer des antennes du CIO.
- une certification de professeur ou CPE référent en charge de l'orientation.... pour remplacer les PsyEN... dont les recrutements se réduisent d'année en année.

Si ce rapport devait être mis en application par le gouvernement, l'impact en serait dramatique, tant pour les PsyEN que pour le public !

Fidèle à sa conception très particulière du dialogue social, le ministre de l'Éducation prévoit de communiquer son arbitrage en octobre ... mais « en OFF » les services sont priés de préparer les personnels à de profondes restructurations... ■



Grand Place de Lille, 1er juillet 2019

**Du 20 septembre au 11 octobre 2019  
ON VOTE POUR LA FSU !**

**Tous les syndiqué.e.s Snes-FSU sont appelé.e.s à se prononcer sur le bilan de leur fédération, la FSU, pour la période 2016 - 2019 et sur l'orientation des 3 prochaines années.**

Pour cela, chaque syndiqué.e à jour de sa cotisation 2019-2020 ou adhérent.e 2018-2019 est invité.e à émettre 2 votes : dans un premier temps chacun doit se prononcer sur le rapport d'activité (les 3 ans écoulés depuis le dernier congrès du Mans), puis, et surtout, sur l'orientation pour les 3 ans à venir de la 1ère fédération syndicale de l'Éducation Nationale (il y a 5 orientations ou « tendances » proposées : « Unité Action et sans tendance », « École Émancipée », « Émancipation », « Unité, Revendications, Indépendance Syndicale » et « Front Unique »).

**Le vote est organisé par :**

- les secrétaires et trésoriers de S1
- par le S3 pour les « isolés »

(c'est-à-dire ceux qui exercent dans un établissement sans S1, les TZR en remplacement de courte ou moyenne durée ou ceux dont le S1 compte moins de trois syndiqués, les collègues en congé formation ou longue maladie dont nous avons connaissance de la situation).



**"Mais que fait le SNES-FSU ?"**

**Rémunération des copies de ES et L, enseignement scientifique.**

Plusieurs collègues nous ont alertés sur le fait que le nombre de copies corrigées pour l'épreuve d'enseignement scientifique des séries L avait été divisé par deux.

Ils s'inquiétaient d'une rémunération qui serait elle aussi divisée par deux au prétexte que les copies seraient corrigées par deux professeurs de disciplines différentes. Pourtant le temps de travail ne diminue pas car il faut se concerter.

Le problème avait déjà été soulevé en 2014 et avait connu une issue favorable grâce à nos interventions. Nous sommes ré-intervenues auprès du rectorat à cette rentrée ; il s'agit apparemment d'une erreur de paramétrage qui va être corrigée. Toutes les copies seront payées. Non, mais ! ■

## Composition de la Section académique du SNES-FSU

### Secrétaire académique :

Jean-François CAREMEL

### Secrétaires académiques adjoints :

- Maeva BISMUTH
- Eric DUFLOS
- Willy LEROUX
- Alexis MOREL
- Catherine PIECUCH
- Thierry QUETU

La CAA du 9 septembre 2019 a élu deux nouvelles trésorrières :

### Trésorière :

Marie CATTELAINE

### Trésorière-adjointe :

Juliette DOOGHE

## L'agenda du SNES-FSU 1<sup>er</sup> trimestre



### Les stages

#### Les stages SNES

- **mercredi 6 novembre de 9h à 17h**  
S3 de Lille, 209 rue Nationale  
→ stage **Assistantants d'éducation (AED)**
- **jeudi 14 novembre de 9h à 17h**  
S3 de Lille, 209 rue Nationale  
→ **Militer dans son établissement**
- **4 novembre - Arras**
- **18 novembre - Bailleul**
- **25 novembre - Boulogne sur Mer**
- **2 décembre - Cambrai**
- **9 décembre - Valenciennes**  
→ **Demi-journée « Réforme des retraites »**  
(lieux et horaires précis à confirmer)
- **et à venir, au 1<sup>er</sup> trimestre :**  
(consultez régulièrement le site du Snes de Lille)
- CPE (fin novembre)
- Professeur Documentaliste (novembre ou décembre)
- Collège (novembre ou décembre)
- Lycée (novembre ou décembre)
- Carrière
- Souffrance au travail

#### Les stages FSU

- **jeudi 5 décembre à Calais**  
(le lieu précis sera bientôt confirmé)  
→ stage **AESH**
- **mercredi 15 janvier à Lille**  
(le lieu précis sera bientôt confirmé)  
→ stage **contractuel.e.s**
- **lundi 2 décembre**  
(le lieu précis sera bientôt confirmé)  
→ stage **retraites**
- **et à venir, au 2<sup>ème</sup> trimestre :**  
stages services publics, 2<sup>ème</sup> stage retraites, égalité femmes/hommes, souffrance au travail, RESF...

### MANIFESTATION

**LE 8 OCTOBRE,**  
les retraité.es dans l'action  
pour l'augmentation des pensions !

### Le tweet du mois



### Retrouvez toutes les modalités pratiques pour participer aux stages sur le site du Snes-Fsu de Lille :

1. L'autorisation d'absence pour tous les personnels est à déposer par voie hiérarchique au chef d'établissement au plus tard un mois avant le stage (Autorisation de droit qui n'impose aucune récupération, l'absence de réponse de l'administration rectorale vaut pour accord).
2. Inscription auprès du Snes de Lille via le site.

## Les permanences

**Du lundi au vendredi : 14h30 - 17h30**

Les permanences sont généralistes et peuvent traiter la plupart des situations, mais vous pouvez discuter avec les responsables de votre catégorie et d'un secteur précis aux jours suivants :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
- Collège - CPE - Carrière*	- Collège - Lycée - AED - CPE - Stagiaires - Documentation - Carrière*	- Collège - AED - CPE - Stagiaires - Éducation prioritaire - S1 - CA - Carrière*	- Collège - EBEP - AESH - S1 - CA - Futur.e.s retraité.e.s - Carrière*	- Collège - Lycée - AED - AESH - FCA (GRETA/UFA) - Futur.e.s retraité.e.s - Non titulaires

\* Mutations, hors-classe...

- PsyEN : prendre contact par mail